



## Bulletin de préconisation n°1 du 19/02/21

Réalisé par le :  CENTRE TECHNIQUE de l'Olivier

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11), GE Interfedé, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano

### RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2021>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <http://franceolive.fr/lettres-dinformations>

## RÉSUMÉ DE LA SITUATION



### Oeil de paon et cercosporiose

D'après le BSV n°1 du 19 février 2021 la situation sanitaire des vergers d'oliviers au regard des maladies du feuillage est très hétérogène selon :

- les maladies (œil de paon et/ou cercosporiose)
- le niveau d'inoculum primaire de ces maladies (symptômes visibles ou défoliation importante) sur les vergers
- le niveau de protection préalable des parcelles (traitements réalisés en 2020)
- les secteurs géographiques (conditions météorologiques)
- la sensibilité variétale

Quelle que soit votre situation au regard de ces critères, **les conditions météorologiques deviennent de plus en plus favorables à de nouvelles contaminations** (T°C, Humidité et précipitations) et donc au développement de ces maladies sur votre verger.

C'est pourquoi, selon votre situation et les prévisions météorologiques sur votre secteur, **il est important de prévoir plus ou moins rapidement la mise en œuvre d'une méthode de protection préventive de vos arbres**. La date de positionnement de votre prochain traitement et la matière active utilisée dépendront de votre situation (type de production : AB, PFI ou conventionnel), des paramètres précédemment cités (inoculum, niveau de protection, sensibilité variétale...) et des prévisions météorologiques sur votre secteur.

## ŒIL DE PAON et CERCOSPORIOSE

### 👉 Climat

D'après le BSV n°1 du 19 février 2021 les conditions climatiques du début de l'année 2021 ont été favorables, sur certains secteurs, à de nouvelles contaminations par les maladies du feuillage (voir par exemple la modélisation des contaminations par l'œil de paon sur le secteur PACA).

Pour rappel les conditions favorables au développement des maladies du feuillage sont assez similaires entre l'œil de paon et la cercosporiose à savoir : une température comprise entre 10 et 20°C, une humidité supérieure à 80 % et des précipitations.

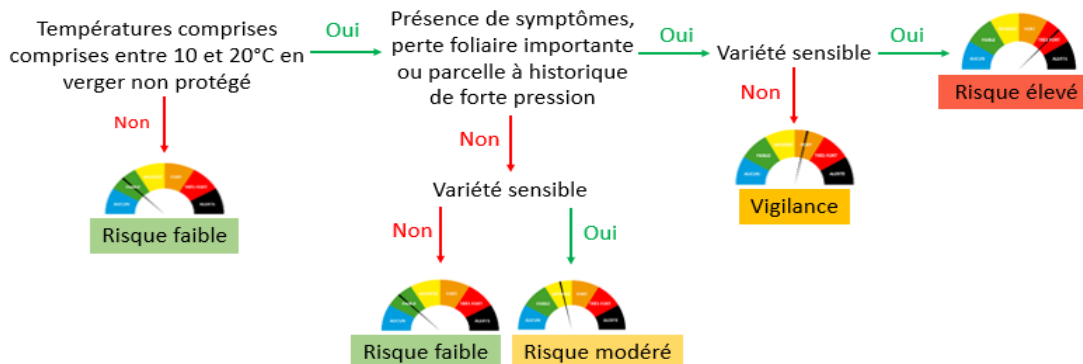
Dans tous les cas les conditions météorologiques vont devenir de plus en plus favorables à de nouvelles contaminations des arbres et donc au développement des maladies sur votre verger.

### 👉 Évaluation du risque

Pour évaluer votre situation et définir l'urgence de la mise en œuvre d'une méthode de protection de votre verger il convient de se poser les questions suivantes :

- Ma parcelle est-elle protégée contre les contaminations par les maladies du feuillage ?
- Est-ce qu'il y a des symptômes de présence de ces maladies sur mon verger (tâche d'œil de paon, feutrage grisâtre sur la face inférieure des feuilles, décoloration du feuillage et/ou défoliation importante) ?
- Les variétés présentes sur la parcelle sont-elles sensibles aux maladies ?
- Quelles sont les prévisions météorologiques sur mon secteur ?

Pour vous aider dans l'évaluation du risque vous pouvez utiliser le schéma proposé sur le BSV :



### 👉 Préconisations

Pour prévenir le risque de nouvelles contamination, notamment dans les vergers avec des variétés sensibles et/ou présentant déjà des symptômes des maladies du feuillage, il faut prévoir de protéger rapidement les arbres.

**Nous vous rappelons que les produits autorisés pour lutter contre les maladies du feuillage ont principalement une action préventive, c'est-à-dire qu'ils doivent être positionnés avant que les conditions soient favorables aux nouvelles contaminations (précipitations notamment).**

Pour connaître les produits et les doses autorisés, consultez le cahier de l'oléiculteur 2021 :

[https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2020/10/2021\\_France\\_Olive\\_Cahier\\_oleiculteur\\_certiphyto\\_web.pdf](https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2020/10/2021_France_Olive_Cahier_oleiculteur_certiphyto_web.pdf)

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud - Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

1 - Les produits utilisables en Agriculture Biologique (AB), en Production Fruitière Intégrée (PFI) et en agriculture conventionnelle (CONV) :

- Les cuivres :

Préconisation d'utilisation des produits à base de cuivre			
Des précipitations sont prévues dans les jours qui suivent l'application		Aucune précipitation n'est prévue dans les jours qui suivent l'application	
Matières actives	Avantages et inconvénients	Matières actives	Avantages et inconvénients
Hydroxyde de cuivre Oxychlorure de cuivre	Effet choc Résistance limitée au lessivage	Sulfate de cuivre Oxyde cuivreux	Aucun effet choc Résistance importante au lessivage

Traitez à la dose minimum de 1 kg de cuivre métal par ha (cf cahier de l'oléiculteur page 3 pour calculer la dose de cuivre métal appliquée). Pour optimiser l'efficacité de votre application et limiter le lessivage par les précipitations, n'hésitez pas à **ajouter un adjuvant** (voir liste non-exhaustive sur le cahier de l'oléiculteur) à votre bouillie fongicide.

Si vous devez lutter principalement contre la cercosporiose : l'oxyde de cuivre et le sulfate de cuivre semblent montrer une efficacité plus importante sur cette maladie (voir Le Nouvel Olivier n°115, article bibliographique n°2 sur la cercosporiose).

- Les alternatives au cuivre :

Matières actives	Informations, avantage et inconvénient
Polysulfure de calcium	Le Curatio est un produit de biocontrôle utilisable en AB Dérogation d'utilisation sur Olivier*Trt Part.Aer *Maladie œil de paon et cercosporiose valable jusqu'au 27/05/21 Positionnement BBCH 11 à 59 (ne pas traiter vers la fleur et T°C <28°C) Dose max : 24 l/ha – 3 appli max - intervalle min : 5 jours– DRE 48h <b>Ne pas utiliser d'adjuvant</b>
Bacillus subtilis	Aucune information sur l'efficacité

La suite en page 4...

## 2 - Les autres produits autorisés en agriculture conventionnelle :

Matière active	Informations, avantage et inconvénient
Pyraclostroline	Action préventive rapide - Produit translaminaire non lessivable Inhibition de la germination des spores
Dodine	Action préventive - Produit translaminaire non lessivable Inhibition de la germination des spores Ne provoque pas de défoliation comme le cuivre (chute des feuilles contaminées)
Krésoxim-méthyl	Pas conseillé sur cette période
Mancozèbe	Pas conseillé sur cette période Arrêt de commercialisation du mancozèbe le 31 janvier 2021 suite à la non ré-approbation de la molécule par l'UE (signée le 23/10/20) Utilisation possible par les agriculteurs en 2021 (pour écouler les stocks)